Compte-rendu de la réunion de Bureau du 12/02/2108

Etaient présents : Annick, Camille, Jean-Pierre, Julien, Karine, Lenaïck, Olivier, Thomas, Xavier.

A l’ordre du jour :

-Les responsables de salle.

-Le séminaire « sécurité » du 24/01

-l’ A.G. de la ligue.

-Les conflits entre Lardy et Cœur d’Essonne.

- Les prochains évènements : Triathlon, Championnat départemental, soirée à thème.

-Les sorties.

-Questions diverses.

1°/ Les responsables de salle :

On rappelle qu’en aucun cas une séance peut débuter et se dérouler en l’absence d’un responsable de salle, dont la liste doit être communiquée au gardien du gymnase. Annick et Jean-Pierre figurent sur cette liste mais ne sont habilités à encadrer une séance ; ils peuvent par contre intervenir s’ils constatent un manquement à la sécurité ou au règlement intérieur.

La liste des responsables de salle doit être affichée à Arpajon comme à Lardy.

(A propos des affichages obligatoires : règlement intérieur, règles de sécurité, liste des responsables de salle et des diplômés, attestation d’assurance…il faut sans tarder s’en occuper pour Arpajon. Ceci est confié à Jean-Pierre. Par ailleurs on considère que les affichages du N° d’appel des secours, du plan d’organisation des secours, des garanties d’hygiène et de sécurité… sont du ressort du Gymnase, en tant qu’établissement recevant du public.)

La question du complément de formation des débutants est soulevée, certains n’ayant toujours pas obtenu le passeport jaune. On leur précisera qu’aucune séance spécifique n’est prévue pour cela, mais qu’ils doivent se rapprocher d’un encadrant pour solliciter une formation ultérieure, qui sera dispensée sur plusieurs séances, selon la disponibilité et le bon vouloir du responsable.

2°/ Le séminaire « Sécurité » du 24/01/2018.

Julien reprend les différents chapitres qu’il a évoqués sur notre forum :

Une attention particulière va été portée sur les ouvreurs de voies.

Le Club a une responsabilité contractuelle avec toute personne active au sein du club, notamment vis-à-vis des ouvreurs, même s’ils ne sont pas salariés, ce qui implique :

. Une obligation d’information.

.Une obligation de formation aux pratiques.

.Une obligation de sécurité passive : mise à disposition des bons outils etc.

 (Important : ces critères seront observés très sévèrement en cas d’accident quand il s’agira d’un public mineur ou débutant.)

Plus précisément pour les ouvreurs de voies :

.On ne travaille JAMAIS seul.

.Idéalement on travaille avec deux cordes. (ceci n’est pas obligatoire si l’on peut justifier une alternance ouverture/grimpe : progression sur des prises puis pose de nouvelles prises).

.Port du casque. (on doit leur fournir aussi gants, lunettes …)

.Zone de sécurité bien limitée.

.Dès que la progression est finie, vache obligatoire avant toute action de travail sur le mur.

.En cas de travail sur une échelle, celle-ci doit être vachée dans la mesure du possible.

.Suivant la règlementation du Code du Travail, deux appareils autobloquants seraient nécessaires sur la corde.

Concernant les formations spécifiques (formation manip de haut de voie, etc) : nous devons impérativement garder une trace écrite de la participation à ces formations, en particulier en vue d’une sortie : la liste des participants peut figurer sur le site, et on peut prévoir de faire signer une feuille de présence lors de ces séances.

Par ailleurs les passeports sont là pour prouver qu’une formation a été dispensée et que les compétences sont acquise : modules « performance », « sécurité », « responsabilité » ,etc.

Pour le matériel : en aucun cas le Club n’est responsable de l’équipement des adhérents. Par contre nous sommes censés leur expliquer comment contrôler leur propre matériel, et les obliger à en changer lorsqu’un défaut est constaté.

Il a été rappelé que l’apprentissage de la chute est une priorité : 80% des accidents de bloc sont dus à une mauvaise réception !

3°/ L’A.G. de la Ligue du 01/02/2018 :

Beaucoup de stages n’ont pas été remplis, certainement par défaut de communication.

La Ligue affiche un bilan financier très positif.

Un journaliste a été mis à disposition pour couvrir les différents évènements.

4°/ Le conflit « Lardy-Cœur d’Essonne »

Dans le cadre du conflit qui oppose la Mairie de Lardy à l’agglomération Cœur d’Essonne la ville de Lardy a décidé de faire payer au Club un loyer pour l’utilisation du mur : 45 euros par heure ce qui représente 17500 euros pour la période allant de Janvier à Juin, sans compter les évènements.

Cette disposition est en fait un moyen de pression pour convaincre Cœur d’Essonne à autoriser à Lardy l’accès à la piscine de La Norville.

Actuellement Cœur d’Essonne accepte de régler ce loyer pour nous mais cette situation reste inquiétante tant qu’il n’y a pas un engagement écrit nous assurant la pérennité de cette participation.

Bien sûr, en cas de durcissement du conflit nous pourrons avancer comme argument le fait que tout le matériel nous appartient et que l’entretien régulier est de notre fait.

5°/ Les prochains évènements  :

-Le Triathlon : Rappel de la date : 17/03/2018. Une newsletter doit être envoyée dès à présent.

-Entretien du mur le jeudi 29/03/2018 18 heures. Penser dans la newsletter, à rappeler le matériel à apporter (brosses …)

-Championnat départemental : le 08/04/2018. Il reste un « Chef Ouvreur » à trouver.

Prévoir les courses pour 100 à 150 personnes, et par ailleurs un repas pour les juges, ainsi qu’une bouteille en cadeau pour le vétéran vainqueur.

Julien se chargera de confectionner un trophée, et de commander des gobelets « ASSGA » qui seront consignés 1 euro.

-Soirée à thème : elle est fixée au 07/03/2018. Thème : « nocturne ».

On ne prévoit pas de restauration compliquée mais seulement quelques gâteaux apéritifs et du sucré : gâteaux, bonbons…Les adhérents seront invités à apporter quelque chose …crêpes ?

6°/Les sorties :

-Camille envisage de préparer deux sorties : l’une sur deux jours, l’autre sur une seule journée de week-end. Il faut prévoir un mail pour le recrutement des personnes disponibles pour l’encadrement.

Concernant le parcours « montagne » une date sera proposée, peut-être le 25/03.

Le ou les stages « grande voie » (après formation « manip ») sont à l’étude. On en proposera peut-être deux : mai ? août ? septembre ? le lieu sera précisé lors de la communication

 ( Calanques, Aiguille rouge …)

- A propos du site des Fauvettes : Ce site ne sera jamais conventionné car il s’agit d’une construction humaine, dépendante de la S.N.C.F qui refuse de signer tout engagement. Néanmoins il est reconnu comme un « site sportif »  (et non un terrain d’intervention) et à ce titre notre Club peut y organiser des sorties officielles.

7°/ Questions diverses :

-Le matériel des ouvreurs : Olivier propose que ce matériel disparaisse du local de Lardy : Chaque ouvreur devra être équipé d’un « kit » qu’il gardera chez lui.

Olivier s’occupera du gravage des dégaines « par lots ».

Notons que les sangles du mur de Lardy doivent être changées. On prévoit de faire cela avant la compétition. La ville de Lardy sera sollicitée à ce sujet.

On évoque le problème du contrôle du mur lui-même, à réaliser en théorie une fois par an, avec affichage des informations après passage du technicien. Julien interpellera les responsables de Lardy à ce sujet.

-Une nouvelle réunion de Bureau est à prévoir avant le championnat : la date est fixée au lundi 26/03/2018.

-On a rappelé la nécessité pour chacun de renseigner sa fiche FFME concernant la personne à prévenir en cas d’accident, ceci étant important pour les sorties ou même à Arpajon où nous n’avons pas les dossiers sous la main. Un rappel pourra être fait à ce sujet lors d’une prochaine newsletter, en même temps que celui, toujours utile, sur les consignes de sécurité.

-Concernant le Site Internet : R.A.S. en dehors du compte-rendu de l’A.G. 2016 à remplacer par celui de 2017 après complément d’info sur le nombre de personnes présentes, que Julien communiquera à Thomas.

-Enfin Notre président nous informe qu’un stand nous sera attribué lors de la « Foire aux Haricots » d’Arpajon en septembre.

Fin de la séance à 21h30.